

POUVOIR

Tout adhérent ne pouvant être présent à l'Assemblée Générale Ordinaire et désireux de participer aux votes peut donner procuration à l'un des adhérents de l'association présent à l'Assemblée Générale Ordinaire. Il conviendra alors de compléter ce pouvoir et de le remettre à la personne nommément désignée sur le pouvoir.
Tout pouvoir incomplet, raturé ou illisible est considéré invalide.

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,

Représentant de l'entreprise adhérente

Donne pouvoir à Madame, Monsieur

De me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du GEBS,

le Groupement des Entreprises des Boucles de Seine, du 8 décembre 2017.

Signature obligatoire précédée de la mention « Bon pour mandat »